



MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

PTI EMBALLAGES EN CONTACT ALIMENTAIRE

Syndicat Mixte du Technopole Alimentec
Rue Henri de Boissieu
01000 Bourg en Bresse

MARCHE N° 2014-06-ES ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE TRANSFORMATION DE MATIERES PLASTIQUES POUR LA PTI EMBALLAGE DE BOURG EN BRESSE

Date limites de réception des offres

Le 14/05/2014 à 17h

Règlement de consultation

SOMMAIRE

<u>ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	4
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	4
2.5 – CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	4
<u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	5
<u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u>	5
4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	5
4.2 PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	7
4.3 - VARIANTES	7
<u>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	7
<u>ARTICLE 6 : NEGOCIATION DES OFFRES</u>	9
<u>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	9
7.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	9
7.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE	10
<u>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	11
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	11
8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	11

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la **fourniture, livraison, installation, et mise en service d'un ensemble de transformation de matières plastiques pour la PTI Emballage de Bourg en Bresse.**

Lieu(x) d'exécution : Bourg en Bresse

La description précise des fournitures et des prestations fait l'objet du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), document constitutif du présent marché.

1.2 - Etendue de la consultation

Le présent marché est un marché passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

1.3 - Décomposition de la consultation

Le marché est divisé en 5 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Micropresse à injecter
2	1 moule coupelle 1 moule 2 éprouvettes haltère
3	1 extrudeuse monovis 30 26 L/D
4	filière plate 400 mm
5	1 calandreuse feuille / film cast à trois rouleaux

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature Communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

	<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
Lot 1	42994200-2 Machines pour le travail du plastique	
Lot 2	42994200-2 Machines pour le travail du plastique	
Lot 3	42994200-2 Machines pour le travail du plastique	
Lot 4	42994200-2 Machines pour le travail du plastique	
Lot 5	42994200-2 Machines pour le travail du plastique	

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante ni prestation complémentaire ou alternative n'est autorisée sur les 5 lots.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

Budget de la plate forme PTI EMBALLAGES EN CONTACT ALIMENTAIRE

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses 4 annexes
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est disponible aux adresses électroniques suivantes :

<http://www.alimentec.com/-marches-publics>

www.e-marchespublics.com

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
 - Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
 - Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail.

- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - Déclaration des effectifs.

- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :
 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;
 - Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat.

- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé.

- La décomposition du prix global forfaitaire (toute décomposition de prix forfaitaire demandée ci-dessus sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant).

- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat.

- La notice d'utilisation

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

Si le titulaire n'y renonce pas dans l'acte d'engagement, une avance de 5 % lui sera versée après notification du marché, sous réserve de répondre aux conditions de l'article 87 du Code

des Marchés Publics. Cette avance sera calculée sur le montant total du marché et ne sera versé, conformément au CMP, que si le marché dépasse 50 000 €.

4.2 Prestations complémentaires

Aucune prestation complémentaire ou alternative n'est autorisée.

4.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères relatifs à la candidature sont :

Garanties et capacités techniques et financières
Capacités professionnelles

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'art. 43 du CMP sont les suivantes

Cand. non accompagnées des pièces mentionnées aux art. 44 et 45 du CMP

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Lot 1:

Critères	Pondération
- valeur technique * caractéristiques techniques (attention toute particulière à la capacité technique en termes de pressions et forces appliquées) * compacité de l'équipement * simplicité d'utilisation * facilité de démontage et de nettoyage	60% 30 points 15 points 10 points 5 points
- prix des prestations ou du matériel	25%
- assistance technique /condition de garantie et de maintenance :	10%
- délai de livraison ou d'exécution	5%

Lot 2:

Critères	Pondération
- valeur technique * robustesse des composants * facilité de démontage et de nettoyage	60% 30 points 30 points
- prix des prestations ou du matériel	30%
- assistance technique /condition de garantie et de maintenance (<i>support local technique</i>)	5%
- délai de livraison ou d'exécution	5%

Lots 3, 4, 5 :

Critères	Pondération
- valeur technique * caractéristiques techniques * robustesse des composants * facilité de démontage et de nettoyage	60% 35 points 17 points 8 points
- prix des prestations ou du matériel	20%
- assistance technique /condition de garantie et de maintenance : * support local technique (SAV et assistance technique – hot line) basé en France * support local applicatif (personnes ressources en France)	15% 7.5 points 7.5 points
- délai de livraison ou d'exécution	5%

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Négociation des offres

Si le Pouvoir Adjudicateur estime que les résultats de la consultation nécessitent des compléments, notamment pour départager les candidats, ou que les prix et conditions qui lui sont offertes ne sont pas totalement conformes à ses attentes, il pourra entamer une phase de négociation des offres. Dans cette négociation seront appelés les candidats dont l'offre n'aura pas été jugée inappropriée lors du dépouillement.

La phase de négociation sera conduite dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats, de transparence et de confidentialité. Les convocations pour négocier se feront avec un préavis de 5 jours (par fax ou mail). L'offre des candidats ne pouvant répondre dans ce délai pourra être écartée.

A l'issue de la procédure de négociations les candidats seront amenés à formuler leur dernière et meilleure offre, puis un classement sera opéré conformément aux critères fixés à l'article 5 du présent règlement de consultation.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1 – Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**MARCHE N° 2014-06-ES
ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE TRANSFORMATION DE MATIERES
PLASTIQUES POUR LA PTI EMBALLAGE DE BOURG EN BRESSE**

Nom et coordonnées du candidat :

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Syndicat Mixte du Technopole Alimentec
PTI emballages en contact alimentaire
Rue Henri de Boissieu
01000 Bourg en Bresse**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

7.2 – Transmission électronique

Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : www.e-marchesppublics.com. Il est à préciser que le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Par contre, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .zip, .pdf, .doc et .xls.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit être signée individuellement. Par conséquent, la seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRIS V1 (Politique de Référencement Intersectorielle de sécurité). Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : <http://www.dgcis.gouv.fr/secteurs-professionnels/economie-numerique/securite-et-transaction>

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

ARTICLE 8 : Renseignements complémentaires

8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

**Syndicat Mixte du Technopole Alimentec
PTI emballages en contact alimentaire
Rue Henri de Boissieu
01000 Bourg en Bresse**

**Contact Administratif : Mme Stéphanie FOLLET-GIRARD
Courriel : accueil@alimentec.com
Tel : 04 74 45 52 00 Fax : 04 74 45 52 01**

**Référent Technique: M. Patrice DOLE
Courriel : PDOLE@ctcpa.org
Tel : 04 26 84 27 91**

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : www.e-marchespublics.com

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les éventuelles questions des candidats et réponses du pouvoir adjudicateur seront publiées sur le site internet www.alimentec.com/-marches-publics

8.2 - Documents complémentaires

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

Annexe candidature

Modèles à utiliser pour déclarer vos effectifs et liste de références professionnelles

Déclaration des effectifs

	2011	2012	2013
Effectif moyen			
Dont Personnel d'encadrement			

Liste de références professionnelles

(environ 5 à 8 clients / année)	Clients	Machines	Montants € ht
2011			
2012			
2013			